

Le Président

Monsieur Florian JUTISZ
Président de l'Association Vélo
5, avenue Collignon

31200 - TOULOUSE



Monsieur le Président,

Vous avez récemment déclaré dans la presse, notamment dans un article de la Dépêche du Midi du 30 septembre 2010, qu'en matière d'actions en faveur du vélo « la volonté politique de faire évoluer les choses n'était pas là ».

Je tiens donc à vous rappeler les actions engagées par la Communauté Urbaine du Grand Toulouse depuis 2 ans, ainsi que les projets à venir.

Le Grand Toulouse s'est engagé sur quatre objectifs majeurs en matière de politique cyclable :

- résorber les discontinuités cyclables via l'application de la programmation des itinéraires verts et cyclables ;
- déployer un stationnement facilité, sécurisé et peu onéreux pour l'utilisateur ;
- développer les services vélos et les actions d'accompagnement à la pratique ;
- développer l'intermodalité avec les transports en commun.

Pour atteindre ces objectifs, le Conseil Communautaire du Grand Toulouse a engagé les démarches suivantes :

- la définition d'une programmation pluriannuelle 2009 - 2014 sur la base du Schéma Directeur des itinéraires cyclables ;
- la création en juillet 2009 d'une instance de concertation avec le Groupe de Travail Vélo regroupant les 25 communes ;
- le lancement de 6 études : les Chartes Techniques « zones 30 », « zones de rencontre », « aires piétonnes », « développement de Services Vélos », « Charte des Aménagements Cyclables » et « Jalonnement des itinéraires cyclables » (2010 et 2011) ;
- la signature de conventions avec l'Association Vélo, la Maison du Vélo et l'Organisation des Bus Cyclistes, avec attribution de subventions ;
- la poursuite du jalonnement du réseau vert (220 km jalonnés aujourd'hui, 300 à terme en 2012) ;
- l'organisation de Randos Vélos chaque 1^{er} dimanche du mois.

Ce plan d'actions s'est accompagné de la mise en place d'un budget spécifique pour densifier le réseau des itinéraires cyclables et verts.

Ce budget est passé de 2,35 M € en 2007 à 4,7 M € en 2008, 5,85 M € en 2009 pour atteindre 6,7 M € en 2010.

Ceci équivaut à une augmentation de 65% entre 2007 et 2010.

.../...

Cette revalorisation budgétaire, complétée par un budget réservé aux « travaux de voirie » intégrant, chaque fois que les études ont montré que c'était possible, un volet cyclable, ont permis des réalisations importantes telles que (liste non exhaustive) :

PRINCIPALES REALISATIONS 2008 / 2010

A Toulouse :

Liaison Parc Activité Canal – métro Ramonville (2010 – 300m)
Franchissement du canal - passerelle des Herbettes (2008 – 350m)
Avenue Serres (2009 – 500m)
Boulevard Duportal (2009 – 500m)
Liaison piste du Canal - Allées de Barcelone – passerelle des Amidonniers (2008/2010 – 450m)
Cheminement du Canalet (2008 – 650m)
Route de Blagnac (2008 – 800m)
Liaison piétons / cycles Complexe de Rangueil (2008/2009 – 800m)
Liaison Parc Activités Palays – route de Labège (2009 – 350m)
Liaison Cancéropôle – Langlade – Faubourg Muret – réfection et création (2009 – 1300m)
Route d'Espagne (2010 - 2650m)
Pistes cyclables du Cancéropôle (2010 / 2011 – 3900m)
Rue de Gironis (2009 – 600m)
Rue de la Touraine (2009 – 1200m)
Grande rue St Michel (2010 – 750m)
Avenue Crampel (2009 – 900m)
Liaison Quartier des Izards – Métro Borderouge (2009 - 850m)
Poursuite du maillage du quartier de Borderouge (2008/2009 – 1650m)
Piste cyclable du chemin Amouroux (2008 – 750m)
Liaison Canal Latéral – zone d'activité Fondeyre (2009 – 800m)
Suppression de la discontinuité place de la Daurade (2009 – 115m)
Dessertes cyclable des équipements de Pouvoirville (2008 – 800m)
Rue de la République (2008 – 500m)
Allée de Barcelone, entre la place Héraclès le bd Leclerc (2009 – 200m)
Liaison route de Launaguet – équipements sportifs et scolaires Toulouse Lautrec (2009 – 150m)
Réfection des cheminements du canal latéral.

Dans les 24 autres communes :

Aucamville : liaison le long de l'Autoroute (2009 – 1 300 m)
Aucamville / Toulouse : avenue Allende (2009 – 600 m)
Balma : rue St Jean (2009 – 700 m)
Brax : liaison Brax Léguevin (2008 - 900 m)
Gagnac sur Garonne : passerelle sur la Garonne (180 m) + chemins d'accès (1 500 m) – 2009
Launaguet : piste le long de l'Hers derrière le nouveau gymnase (2009 – 400 m)
L'Union : route de Bessières (2009 – 1 200 m)
Quint Fonsegrives : liaison vers le centre ville sur la route de Castres (2009 - 500 m)
Villeneuve Tolosane : route de Portet (2009 – 650 m).

Ainsi, depuis 2008 à ce jour, ce sont 56 km d'infrastructures cyclables qui ont été créées ou mises aux normes.

Pour la période 2010 / 2014, la priorité d'études et de travaux a été ciblée à quatre itinéraires stratégiques en matière de déplacements cyclables :

- l'axe Faubourg Bonnefoy / route d'Albi ;
- l'axe avenue de Muret / route de Seysses ;
- l'axe Grande rue St Michel / URSS / Jules Jullien / route de Narbonne ;
- les 2 berges de la Garonne.

A ces priorités s'ajoutent l'engagement des études suivantes (liste non exhaustive) :

PRINCIPAUX PROJETS 2010 – 2014

Toulouse :

Aménagements cyclables le long de la ligne G
Aménagements cyclables le long de la ligne E + Grande Bretagne entre Cartoucherie et Barrière de Bayonne LMSE
Allées Charles de Fitte
Avenue Billières
Contre sens cyclable du chemin de la Loge (pont)
Berges du Touch
Avenue de Ranguel
Avenue de Fronton
Grand Rond.

24 autres communes :

Aucamville : poursuite de la piste le long de l'autoroute,
Aucamville : avenue de Lacourtenourt,
Aussonne : route de Seilh,
Aussonne : route de Merville,
Balma : chemin de la Bordette,
Blagnac : avenue Albert Durand,
Blagnac : rue Pablo Picasso
Colomiers : bd de Sélery,
Colomiers : giratoire de Gasconne,
Cornebarrieu : liaison entre la route de Mondonville et la voie ferrée le long de l'Aussonnelle,
Gagnac sur Garonne / Fenouillet : chemin de Gagnac à Fenouillet,
Mondonville : route de Pibrac,
Pin-Balma : route de la Mouyssaguèse,
Seilh / Beauzelle : liaison chemin du Percin / rue du Parc
St Orens : passerelle de la Saune aux Tuileries
Tournefeuille / Colomiers : liaison rue de la Licorne / avenue des Marots.

* * *

Vous me demandez par courrier du 1^{er} septembre 2010 l'annulation des arrêtés de circulation, temporaires ou permanents, concernant le traitement des doubles sens cyclables dans les zones.

Je tiens à vous préciser que depuis la parution du Décret 2008-754 du 30 juillet 2008 modifiant le Code de la Route, les services ont engagé la mise en conformité des zones 30 existantes :

- pour aménager ces zones de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable ;
- pour mettre en œuvre des doubles sens cyclables dans les voies à sens uniques.

En plein accord avec J. CARREIRAS, Vice-Président, et Ph. GOIRAND, Conseiller municipal délégué aux pistes cyclables, Secrétaire de la commission Transports et Déplacements, je mobilise tous les moyens d'ingénierie préalable à l'engagement de la nécessaire concertation qu'il convient de réaliser avant la mise en œuvre des travaux.

LE 9 SEPTEMBRE 2008

Participation des services à la Journée « Réseau Services Techniques » ayant pour thème le Code de la Rue et la sortie Décret « Zone de Circulation Apaisée ».

A cette occasion, le CERTU a recueilli les perspectives des Collectivités Territoriales sur la question de la mise en œuvre concrète du Décret et a annoncé la parution d'un guide courant 2009 sur le sujet.

DE SEPTEMBRE A DECEMBRE 2008

Réalisation de l'inventaire des zones 30 existantes à Toulouse, programmées en travaux et projetées et mise en cartographie de cet inventaire.

DECEMBRE 2008

Analyse juridique pour répondre aux cas particuliers, notamment sur l'application de ce Décret pour les zones 30 existantes, programmées en travaux ou à l'étude.

DE JANVIER A MARS 2009

Etablissement d'une Charte Technique pour la mise en œuvre des doubles sens cyclables dans les zones 30 de Toulouse puis de la Communauté Urbaine.

Cette Charte donne les principes de base d'aménagement à respecter en terme de sécurité routière et définit la méthode d'analyse à réaliser sur site. En effet, les principes issus de la charte devront être appliqués en tenant compte des éventuelles particularités de chaque site.

Méthode :

- *une analyse technique (visibilité aux carrefours, largeurs des voies, trafic, vitesses pratiquées...)* ;
- *une analyse fonctionnelle (insertion de la voie dans le quartier).*

Cette méthode permet de différencier :

- *les voies qui peuvent être ouvertes à double sens pour les vélos, sans aménagement particulier ;*
- *les voies qui nécessitent un aménagement ;*
- *les voies qui ne peuvent pas être ouvertes à double sens pour les vélos.*

Cette charte établie :

- *les principes d'aménagements nécessaires (provisaires ou définitifs) ;*
- *le type et la localisation des panneaux à implanter (en entrée de zone et aux carrefours).*

ETUDE ET REALISATION (DECEMBRE 2009 / JANVIER 2010) DU QUARTIER TEST DES CHALETS

Les habitants de ce quartier et l'Association Vélo ont à plusieurs reprises émis le souhait de pouvoir se déplacer à vélo à double sens dans toutes les rues. Ce quartier est en effet composé quasi exclusivement de voies à sens unique et la pratique du vélo y est importante.

En respectant les préconisations et la méthode définies dans la Charte, la mise en œuvre peut s'engager avec le planning suivant :

- réunions avec le Comité de Quartier (dans le passé favorable aux doubles sens cyclables) ;
- prise des arrêtés de circulation ;
- pose de panneaux provisoires aux entrées du quartier annonçant les nouvelles règles de circulation ;
- réalisation des aménagements de sécurité nécessaires (provisoire puis définitifs) ;
- pose des panneaux réglementaires définitifs.

Un suivi régulier, puis une évaluation, permet d'adapter la Charte Technique dans l'objectif d'une généralisation sûre et harmonieuse de la mesure sur tout le territoire de la Communauté Urbaine.

DU PRINTEMPS 2009 A CE JOUR

Un diagnostic de toutes les zones 30 sur le périmètre de la C.U. est engagé, avec l'objectif :

- de mettre aux normes progressivement toutes les voies des zones 30 (à double sens et à sens unique) selon les préconisations du décret ;
- de recenser les voies à sens unique qui peuvent ou qui ne peuvent pas passer à double sens pour les vélos ;
- d'ouvrir zone par zone les doubles sens cyclables ;
- de définir les voies en zone 30 qui pourraient évoluer en zone de rencontre.

Pour la lisibilité et la compréhension de la mesure, et donc pour la sécurité des usagers :

- les voies en zones 30 -et à sens unique- en cours d'étude et/ou programmées en travaux intègrent dès la phase projet les principes de la Charte Technique ; elles ne peuvent être mises à double sens que lorsque l'ensemble de la zone aura été aménagé ;
- les voies à sens unique en zone 30 sont autorisées en double sens pour les vélos chaque fois que possible, sous réserve de garantir la sécurité de l'ensemble des usagers.

Compte tenu de l'engagement de cette démarche, lourde mais nécessaire, le délai de mise en œuvre de 2 ans demandé par le Décret est apparu trop court.

En effet, ce ne sont pas moins de 1100 rues qui ont été ou doivent être diagnostiquées sur tout le territoire du Grand Toulouse.

Je demande à ce sujet une vigilance particulière lors de la prise des nombreux arrêtés de circulation pour éviter les erreurs que vous listez.

Cette démarche globale a été adoptée de manière similaire par d'autres grandes agglomérations telles que celles de Lille ou de Limoges, où le stade d'avancement s'approche de celui du Grand Toulouse pour un linéaire de zones 30 beaucoup moins important.

De même, la C.U. de Bordeaux, qui bénéficie d'un taux de réalisation proche de 100%, a du traiter un nombre de rues qui, au total, s'avère inférieur à celui d'ores et déjà traité au Grand Toulouse : le nombre de rues à sens unique en zone 30 sur le territoire de la C.U.B. ne représentant en effet que 15% du nombre de rues de ce type du Grand Toulouse.

Cependant, je puis vous préciser que la démarche est bien engagée : dans les semaines et mois à venir, l'achèvement de diagnostics devrait être suivi de nombreuses ouvertures de double sens cyclables dans les zones 30 existantes.

De plus, les nouvelles zones 30 en cours d'aménagement ou prochainement aménagées tiendront bien entendu compte des directives du Code de la Route.

* * *

Enfin, le Grand Toulouse et Tisséo participent activement au fonctionnement des Associations travaillant pour le développement de la pratique du vélo via le passage de conventions de partenariat.

Votre Association, dans le cadre de cette convention, peut ainsi intervenir directement avec les acteurs du Grand Toulouse lors des réunions techniques prévues tous les deux mois.

De même, la Maison du Vélo, dans le cadre de la convention pour le fonctionnement du système de location de vélos, de la vélo-école et de la vélocythèque, bénéficie d'une subvention annuelle de 220.000 €.

Compte tenu de ce bilan d'étape, il me paraît donc important de souligner que, contrairement à ce que vous affirmez, depuis 2008 les efforts fournis pour le développement de la pratique cyclable à Toulouse ont été accrus.

Les actions concrètes réalisées en faveur du vélo, et celles à venir, entrent dans une volonté plus globale de déploiement d'infrastructures rendant de plus en plus concurrentiels les modes alternatifs à la voiture.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Pierre COHEN